

Jeudi 30 juillet 2026

Rapport sénatorial sur le Centre national de la
musique : des recommandations fortes, à
mettre en œuvre urgemment

La Commission des affaires culturelles du Sénat a rendu public son rapport d'information sur le Centre national de la musique (CNM), réalisé par les rapporteures Annick Billon et Béatrice Gosselin.

L'Adami salue un rapport sans équivoque qui dégage un constat clair : les cinq premières années d'existence du CNM ont démontré son utilité. Il est désormais temps de lui donner les moyens nécessaires pour lui permettre d'incarner pleinement son rôle de « maison commune de la musique ».

Le CNM, observateur indispensable face aux mutations du secteur

Streaming, intelligence artificielle : la filière musicale traverse des mutations qu'aucun acteur ne peut affronter seul.

S'agissant du streaming, le rapport le confirme sans ambiguïté : le CNM doit pouvoir accéder à l'ensemble des données nécessaires pour mieux comprendre ces usages et accompagner les évolutions du secteur.

S'agissant de l'intelligence artificielle, rappelons qu'aujourd'hui les entreprises d'IA entraînent leurs modèles sur des œuvres et des enregistrements sans transparence, sans autorisation et sans rémunération. Les contenus ainsi générés risquent en outre de se substituer progressivement aux artistes eux-mêmes.

À l'instar du rapport du Sénat, l'Adami appelle à faire aboutir la proposition de loi Darcos sur la présomption d'utilisation des contenus culturels. Elle demande également que le CNM se voie confier un véritable rôle d'observatoire, en associant pleinement les artistes, qu'une évaluation rigoureuse de l'impact de l'IA sur leurs revenus et leur emploi soit engagée et que les aides du CNM continuent de soutenir la création humaine, plutôt que des contenus synthétiques.

Un modèle de financement fragilisé qui met en péril ses missions

Un CNM affaibli, c'est une filière sans boussole. Or le CNM ne pourra tenir son rôle stratégique avec des moyens qui se réduisent chaque année. Le plafonnement des taxes affectées est aujourd'hui, selon le rapport, un « système autodestructeur ».

Alors que la musique traverse une crise majeure de financement, une part croissante de ces taxes est reversée au budget de l'Etat. Ce reversement a atteint 24 millions d'euros en trois ans, un montant que le rapport qualifie lui-même de « disproportionné ».

Tout comme le rapport, l'Adami demande que soit mis fin à ce plafonnement, et ce, dès la loi de finances pour 2027.

L'Adami ne peut que s'associer aux autres recommandations du rapport et en particulier :

- Une « maison commune de la musique » ne saurait exclure la musique classique et contemporaine de son périmètre. Les prochains arbitrages budgétaires devront garantir sans ambiguïté le maintien de toutes les esthétiques dans le champ des aides au spectacle vivant du CNM.
- Cette « maison commune » doit aussi ouvrir ses portes aux artistes-producteurs Par leur activité, ils contribuent pleinement au dynamisme de la filière et ne devraient pas être privés de l'accès à certains dispositifs d'aide qui, dans leur conception actuelle, ne prennent pas en compte leurs spécificités.
- Enfin, cette « maison commune » doit continuer à associer les professionnels à sa gouvernance. L'Adami s'inquiète des velléités de l'État de resserrer le conseil d'administration du CNM. Les rapporteures elles-mêmes défendent la pleine légitimité des professionnels au sein de cette instance, qui assurent plus de 85 % du financement de l'établissement.

L'Adami appelle l'État à traduire ces constats en arbitrages budgétaires cohérents. C'est la seule voie pour préserver l'ensemble des missions d'un CNM dont ce rapport souligne, chiffres à l'appui, le caractère indispensable pour toute la filière musicale.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Elodie Germain
egermain@adami.fr
07 60 91 04 90

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-
interprètes tout le long de leur carrière. De
la gestion des droits à l'aide à la création,
nous soutenons et défendons leur travail
en France et dans le monde.

